



## DEMANDEZ DES FONDS POUR VOS PROJETS DE CLASSE OU D'ÉCOLE VISANT L'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Les possibilités de financement sont offertes pour un temps limité et selon l'ordre de réception des demandes. En outre, il vous faudra créer votre salle de classe virtuelle pour pouvoir en profiter.

### Renseignements importants

- Il y a un nombre limité de subventions, de 250 \$ chacune, qui seront réparties équitablement entre les provinces et les territoires.
- Les possibilités de financement visent les buts suivants :
  - Accroître l'engagement des élèves à l'égard de l'apprentissage et de l'action environnementale;
  - Créer une génération de citoyennes et de citoyens bienveillants et engagés;
  - Renforcer les partenariats entre l'école et la communauté afin d'assurer une bonne qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes.
- Les possibilités de financement visent les objectifs suivants :
  - Encourager les élèves à prendre des mesures qui mettent à profit et intensifient leur passion, leur engagement et leur souci de l'environnement;
  - Aider les élèves à exercer un rôle de leadership par des moyens créatifs et uniques qui accroissent la conscience de soi et la conscience des autres;
  - Veiller à ce que les élèves soient reconnus pour les efforts et l'énergie qu'ils investissent dans des projets axés sur le développement durable.
- Ma rue verte se réserve le droit de mettre en vedette des projets sur son site Web Ma rue verte.
- Un comité examinera toutes les demandes. Une réponse parviendra à tous les candidats et candidates dans les trois semaines qui suivront la réception de leur demande.

### Règlements

1. Les subventions sont accessibles à tous les membres du personnel enseignant et élèves des paliers primaire et secondaire, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, dans le système d'éducation publique canadien. Une subvention seulement sera accordée par école.
2. Vous devez inscrire votre salle de classe virtuelle avant d'accéder à la subvention.
3. Vous devez remplir le formulaire de demande en ligne et respecter les lignes directrices pour recevoir la subvention.
4. Les projets doivent avoir reçu l'approbation écrite de l'enseignant ou du mentor ainsi que de la direction d'école.
5. Les fonds seront versés directement à l'école pour couvrir les dépenses associées au projet.
6. Un rapport définitif DOIT être présenté à Ma rue verte.
7. Tous les projets doivent reconnaître la contribution de Green Street / Ma rue verte, un programme sans but lucratif qui vise à créer un mouvement d'écoles centrées sur une action immédiate de la part des jeunes de concert avec d'autres membres de leur communauté pour assurer un avenir durable.

### Appui aux membres du personnel enseignant et aux élèves

- La plateforme des Écoles Ma rue verte, qui offre un espace sécurisé et accessible aux membres du personnel enseignant et aux élèves, où ils peuvent échanger des idées et s'informer sur les activités menées dans d'autres coins de leur région, de leur province ou de leur pays.
- Une possibilité de mentorat auprès des jeunes par l'entremise du Comité-conseil jeunesse de Ma rue verte et du Carrefour jeunesse de Ma rue verte.
- Un réseau de soutien total par l'entremise de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et de la Centrale des syndicats du Québec.

Pour plus de renseignements veuillez communiquer avec la  
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 1-877-250-8201, [info@green-street.ca](mailto:info@green-street.ca)  
ou au Québec avec la  
Centrale des syndicats du Québec, 1-866-816-9151, [info@marueverte.ca](mailto:info@marueverte.ca)